

Liste des tarifs pour personnes privées

Tarifs en vigueur à partir du 24-01-2018 (sous réserve de modifications)

Comptes d'épargne Triodos réglementés

- Frais de gestion :
 - Ouverture/clôture 0 EUR
 - Redevance annuelle 0 EUR
- Taux créditeurs (calculés sur une base annuelle) :

	Compte d'épargne Triodos	Épargne Mensuelle Triodos*	Compte d'épargne Triodos Plus (Ce compte n'est plus commercialisé à partir du 24/03/2018)	Compte d'épargne Triodos Junior (jusqu'à 18 ans)
Montant min.	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Montant max.	Aucun	500 EUR par mois calendrier	Aucun	Aucun
Taux de base	0,01%	0,01%	Moins de 25.000 EUR : 0,01%** 25.000 EUR - 74.999 EUR : 0,01%** À partir de 75.000 EUR : 0,01%**	0,20%
Prime de fidélité***	0,10%	0,30%	0,10%	0,30%

* La gestion de l'Épargne Mensuelle s'effectue uniquement via Internet Banking.

** Taux applicable sur la totalité du solde en compte

*** La prime de fidélité est due sur les montants restés en compte pendant une ou plusieurs périodes de 12 mois consécutifs.

Le taux de base et la prime de fidélité peuvent être modifiés à tout moment.

La Banque Triodos vous en informera via extraits de compte, Internet Banking ou par e-mail.

- Date valeur :
 - Date valeur d'un versement ou d'un retrait : Valeur jour
 - La date valeur indique, en ce qui concerne les versements, le jour à partir duquel l'argent versé commence à produire des intérêts et en ce qui concerne les retraits, le jour à partir duquel l'argent retiré cesse de produire des intérêts. Les versements et les retraits effectués le même jour calendrier se compensent pour le calcul des intérêts.
 - Date de versement des intérêts : Le premier janvier
 - En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.
 - Jour ouvrable bancaire : chaque jour calendrier, sauf le samedi, le dimanche, les jours fériés et les jours de fermeture bancaire.
 - Date de versement de la prime de fidélité acquise : Trimestrielle
 - En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.
 - Exonération du précompte mobilier pour les personnes physiques :
 - Une première tranche d'intérêts de 960 EUR pour les revenus 2017/2018 (année d'imposition 2018/2019) est exonérée du précompte mobilier. Au-delà de cette limite, le précompte mobilier de 15% est retenu.
- NB : Lisez attentivement les documents 'Informations clés pour l'épargnant' disponibles sous 'Contact & documents' sur www.triodos.be avant d'ouvrir et/ou de faire un versement sur un compte d'épargne réglementé.**

Comptes à terme Triodos

- Montant minimum par placement : 2.500 EUR
- Frais de gestion
 - Ouverture/clôture 0 EUR
 - Redevance annuelle 0 EUR
- Paiement des intérêts au choix :
 - mensuel/annuel
 - capitalisation annuelle
- Taux d'intérêt : Terme fixe : 1 an à 10 ans

1 an : 0,00%	5 ans : 0,10%	9 ans : 0,60%
2 ans : 0,025%	6 ans : 0,20%	10 ans : 0,80%
3 ans : 0,025%	7 ans : 0,30%	
4 ans : 0,05%	8 ans : 0,50%	
- Précompte mobilier : 30%
- Date valeur : valeur jour
- Retrait anticipé (complet ou partiel) d'un contrat :
 - Frais :
 - Frais de dossier : 1% (minimum 25 EUR - maximum 250 EUR)
 - Une indemnité de emploi sera calculée en tenant compte du montant du placement, de la durée restante et des taux d'intérêts en vigueur le jour du remboursement anticipé.
 - La Banque Triodos se réserve le droit de refuser le retrait anticipé ou de l'accepter sous des conditions bien déterminées.

Taux d'intérêt pour le remplacement du solde dans le cadre d'un retrait partiel anticipé d'un contrat :

- Le taux d'intérêt en vigueur le jour du remboursement

Garantie de liquidité :

- Un retrait anticipé sans perte d'intérêts est possible dans le cadre d'un premier et/ou unique projet immobilier. La banque peut demander des documents qui confirment la nécessité du retrait de capital.

Compte-titres Triodos

- | | |
|--|------------------|
| • Frais de gestion | |
| • Ouverture/clôture | 0 EUR |
| • Redevance annuelle | 0 EUR |
| • Frais de transfert de titres vers un autre organisme | 25 EUR par ligne |

Le compte-titres est utilisé pour les transactions concernant les produits d'investissement à risques que la banque distribue. Ne souscrivez pas avant d'avoir lu la documentation disponible sous 'Contact & documents/Document Center' sur www.triodos.be sous la rubrique 'Placements'. Nous vous l'envoyons par courrier sur simple demande.

Consultez les frais sur www.triodos.be ou en contactant nos collaborateurs au 02 548 28 52 ou via info@triodos.be.

Extraits de compte

- | | |
|----------------------------------|------------------|
| • Envoi d'extraits de compte | 0 EUR |
| • Envoi de plusieurs exemplaires | 1 EUR/exemplaire |
| • Envoi d'un duplicata | 5 EUR/duplicata |

Crédit habitation Triodos

Le prospectus et la liste des tarifs en vigueur pour nos crédits hypothécaires, conformément à la législation en vigueur, sont disponibles via notre site www.triodos.be ou sur simple demande.

Internet Banking

- | | |
|---|-----------------|
| • Accès à Internet Banking moyennant un nom d'utilisateur et un code secret | 0 EUR |
| • Accès à Internet Banking moyennant un digipass | 25 EUR/digipass |

Consultez les informations sur Internet Banking sur www.triodos.be ou en contactant l'helpdesk au 02 548 28 00 ou via helpdesk@triodos.be.

Autres services

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Frais de virements SEPA et internationaux :
⇒ voir la 'Liste des tarifs pour les Paiements', disponible sur www.triodos.be | |
| • Copie de chèque : | 10 EUR |
| • Attestation bancaire | 10 EUR/compte |
| • Formulaire de virement SEPA (1 feuille A4 = 3 formulaires de virement)
≤ 30 formulaires de virement/an/compte | 0 EUR |
| > 30 formulaires de virement/an/compte | 0,20 EUR/feuille
+ frais d'envoi |
| • Envoi recommandé : | 15 EUR |
| • Dossier de succession (pas de frais pour les mineurs) | 50 EUR/an |
| • Suivi d'un compte dormant :
envoi normal : | 10 EUR |
| envoi recommandé : | 15 EUR |
| • Émission d'un chèque bancaire : | 20 EUR |
| ⇒ La demande doit nous parvenir au plus tard la veille avant 12h. | |
| • Frais en cas de saisie : | 50 EUR |

Plaintes et procédures de réclamations

- Vous avez une plainte ?
 - Contactez un collaborateur du département Customer Services au +32 (0)2 548 28 52 – info@triodos.be.
 - Vous pouvez contacter directement notre service Complaints Management par écrit ou par e-mail : complaints@triodos.be.
- Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?
 - N'hésitez pas à faire appel à Ombudfin – Ombudsman en conflits financiers :
North Gate II, 8 Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles
www.ombudfin.be, ombudsman@ombudfin.be, tél. +32 (0)2 545 77 70.

Banque Triodos – Rue Haute 139/3 – 1000 Bruxelles - tél. : 02 548 28 52 – fax : 02 548 28 29 - info@triodos.be – www.triodos.be

Éditeur responsable : Banque Triodos, succursale belge de Triodos Bank nv (Pays-Bas) - Rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles